

Petit additif sur les activités physiques du centre Social

Le Centre Social met en place des activités physiques pour les adultes depuis plusieurs décennies. Cela correspond aux **souhaits des habitants de bénéficier d'activités de proximité** leur permettant d'entretenir leur forme. Pour le Centre Social, il s'agit de contribuer au bien-être des habitants dans un objectif de **prévention de la santé**. Pour mettre en place ces activités physiques, le Centre Social **fait toujours appel à des professionnels diplômés**, ce qui logiquement représente un coût.

Des usagers nous ont interpellé sur le **coût des activités physiques** proposées par le Centre Social en les comparant à d'autres structures. Il nous semble nécessaire d'apporter quelques clarifications. Nos tarifs peuvent paraître élevés comparativement à d'autres lieux, mais **comparons ce qui est comparable** :

- ♦ **Les frais de déplacement de notre animatrice sportive représentent 28% du coût de nos activités** du fait de la distance entre son lieu de résidence et les communes de Cercy-la-Tour, Fours et La Nocle Maulaix. Le coût des activités serait donc moins important si notre animatrice, choisie pour ses qualités professionnelles, habitait à proximité de notre Centre Social, ce qui n'est pas le cas.
- ♦ **Notre association n'est pas en mesure d'utiliser ses fonds propres** pour diminuer le coût des activités.
- ♦ **Les places disponibles par atelier sont limitées pour un souci de qualité ou tout simplement de place selon les différentes salles occupées.** En même temps il y a peu d'inscrits chaque année sur des listes d'attente, notre centre social organisant ses activités pour un territoire d'environ 4000 habitants) : **le nombre d'inscrits possible détermine le tarif de chaque activité.**
- ♦ Comme pour toutes les structures, **nos charges augmentent**. Pour autant, **seules une petite part d'entre elles sont répercutées sur le tarif des activités.**

Nos tarifs correspondent à une réalité que nous ne pouvons modifier pour cette rentrée.

Toutefois à partir des observations remontées, **nous réétudierons notre système de remise pour notre budget 2024** pour essayer de le rendre plus intéressant.

Pour rappel :

- ♦ **Pour les usagers salariés ne pouvant venir qu'une fois sur deux**, les coûts d'inscription seront divisés en deux. En cas d'autres situations, prendre contact avec le Directeur pour trouver une solution.
- ♦ En cas d'arrêt d'activité en cours d'année **pour raison de santé**, nous procédons au **remboursement de l'activité** ou faisons un **avoir** au prorata des séances réalisées et à partir d'un certificat médical.

Dominique ROBICHON, Directeur du Centre Social reste à votre disposition pour échanger sur toutes ces questions.

Le Président du Centre Social
René DUCHASSIN